

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 143 (1998)
Heft: 5

Rubrik: Revue des revues

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Revue historique des armées

N° 4, décembre 1997

Armée et réorganisation

Nommé depuis peu chef du Service historique de l'armée de terre, le colonel André Bach préface le numéro de décembre 1997 de cette prestigieuse revue. Dans ce numéro classique dans la forme, l'accent est mis sur des études de sociologie militaire (50% des textes). Elles portent sur les transformations des armées sous la pression des événements : changements d'ordre économique, politique ou diplomatique. Nous pouvons ainsi découvrir combien a été difficile la mise en place de commissaires des guerres dans les armées françaises à la fin du XVIII^e siècle, tandis que deux autres articles relatent la naissance de deux grands corps militaires au recrutement particulier : la garde d'honneur napoléonienne de 1813-1814 et le corps franc d'Afrique.

Laissons au colonel André Bach, nouveau chef du Service historique de l'armée de terre et président du Comité de rédaction de la *Revue Historique des Armées*, la suite du sommaire de cette excellente revue : «Désastres et nécessités économico-stratégico-politiques provoquent de profondes transformations, des remous et des difficultés d'adaptation pour les armées..» Il suffit, pour s'en rendre compte, de lire l'article sur la dissolution de l'armée impériale ou celui intitulé «Nous quitterons la carrière» qui traite d'exemples de dégagement de cadres dans l'armée française.

Deux articles nous propulsent loin de nos frontières. Ce sont tout d'abord les impressions d'un chef de bataillon français invité dans un régiment russe en 1898, ensuite celles du public et de la presse tchécoslovaques lors de la venue, parfois un peu trop en conquérants, de certains cadres de la mission militaire française dans ce pays entre 1919 et 1926.

Enfin, saluons l'exceptionnel article rédigé par Patrick Facon, sous le titre «Les 1000 victoires de l'armée de l'air en 1939-1940 – Autopsie d'un mythe». Par la rigueur de l'enquête, pour sa fiabilité, cette étude fera dorénavant autorité.

Les amateurs de biographie sont particulièrement servis. En effet, ils peuvent suivre la carrière exceptionnelle de l'amiral Lancelot ainsi que celle du mèdecin-général Levy.

«Défense nationale»

Mars, 1998

Les armées et la sécurité intérieure

Dans un cours article, le général Jacques Vidal, actuel directeur du département de stratégie et de conseil du groupe Défense conseil international, livre l'état de la réflexion sur l'engagement des armées françaises dans la défense civile de l'Hexagone. Celle-ci englobe la sécurité publique et la sécurité civile. Précisons, pour la compréhension de l'extrait qui va suivre, que la «sécurité publique» vise à combattre les menaces susceptibles de porter atteinte au fonctionnement normal de l'Etat et concerne essentiellement l'ordre public. Pour sa part, la «sécurité civile» a pour but de faire face aux risques majeurs d'origine naturelle ou technologique.

«En conclusion, si l'on apprécie le bien-fondé de la participation des armées à la sécurité intérieure à la lumière des trois critères cités : la légitimité, l'efficacité et les retombées quant à l'image, on peut faire les observations suivantes.

La participation à la sécurité civile est non seulement légitime mais elle est appréciée de la population et donc jugée favorable. Son efficacité repose souvent davantage sur le nombre des hommes engagés que sur la qualité des équipements militaires utilisés, pas toujours adaptés aux circonstances. C'est pourquoi la réduction des effectifs risque à l'avenir de limiter cette efficacité, même en cas d'interventions intérieures.

La participation à la lutte contre le terrorisme est également légitime et généralement appréciée de la population qu'elle rassure. En revanche, les armées ne peuvent juridiquement être utilisées qu'en soutien et non en substitution des forces de police et de gendarmerie. En outre, leur intervention implique la définition préalable de règles d'engagement et de comportement très strictes.

La participation au maintien de l'ordre est juridiquement possible, mais elle ne doit être utilisée qu'en tout dernier ressort, face à une véritable situation insurrectionnelle dépassant manifestement les capacités des forces spécialisées (CRS et gendarmerie mobile). En effet, en l'absence de formation et d'équipements adaptés, l'efficacité des armées dans cette mission est douteuse et celles-ci risquent fort d'y ternir leur réputation.

Enfin, l'emploi des militaires dans les plans de fonctionnement minimal des services publics est également légitime, dans la mesure où il permet d'éviter qu'une minorité ne puisse « prendre durablement le pays en otage » pour défendre ses intérêts catégoriels, fussent-ils fondés... Là encore, cette participation ne doit être demandée qu'en dernier ressort, après avoir épuisé les autres solutions que sont la négociation et la réquisition. L'image des armées ne devrait pas alors en pâtir, puisque les usagers ne peuvent qu'apprécier ce service minimal et que son principe est admis par nombre de syndicalistes.»

«Raids»

Mars 1998

La nouvelle armée de terre

Le monde change et la professionalisation est en cours. Comme l'affirme le chef d'état-major de l'armée de terre, le général Mercier, «la réforme de l'armée de terre n'est pas un rejet de l'organisation précédente adaptée au contexte d'alors, mais une réponse aux quatre évolutions majeures qui constituent l'évolution du cadre d'action et des menaces, la crise de la conscription et la crise budgétaire.» Dans son édition de mars 98, *Raids* présente un premier article sur la nouvelle armée de terre française.

L'organisation du nouveau modèle obéit à trois grands principes: modularité, économie des moyens et déconcentration. Ainsi, les grandes formations blindées sont appelées à disparaître, leur emploi ne se justifiant plus. Les états-major ont donc étudié un nouveau type d'organisation permettant d'engager des fractions plus ou moins importantes de forces terrestres dans des crises par définition imprévisibles et de nature variable. Pour chaque crise, il faudra être en mesure de constituer des forces organisées en brigades, des forces opérationnelles adaptées à la mission, à l'adversaire et au terrain. La mise en œuvre de la modularité consiste tout d'abord à assembler les unités de différentes armes nécessaires à l'accomplissement de la mission, puis à créer un système de commandement approprié, enfin à désigner le chef opérationnel pour le commandement sur le terrain de la nouvelle unité ainsi formée. Tout régiment sera donc désormais projetable au sein d'une force de combat puisée dans les brigades.

«Armée et défense»

Janvier-février 1998

Le lien transatlantique et l'identité européenne de défense

Dans son numéro de janvier-février 1998, *Armée et défense* publie le rapport d'un groupe de réflexion de l'Institut européen de défense et de sécurité. Voici les conclusions de cette étude:

«Une politique européenne de sécurité intégrant au niveau qu'il convient l'alliance américaine ne pourra voir le jour sans qu'un effort de compréhension réciproque soit mené avec détermination. En promouvant l'idée qu'il n'y a pas d'incompatibilité entre Communauté européenne et Communauté atlantique, il est possible d'initier un champ de réflexion échappant à une vision trop étroitement nationaliste et institutionnelle des problèmes à résoudre, l'objectif étant de permettre la concrétisation d'une défense européenne assumée par les Européens en relation étroite avec les Etats-Unis. Mais les grandes décisions concernant la défense européenne ne pourront se prendre que si cet effort de réflexion est mené simultanément dans plusieurs pays européens avec la volonté de faire aboutir des solutions nouvelles et innovantes, seules susceptibles de permettre le contournement ou le dépassement des blocages que nous constatons actuellement.»

TTU Europe

29 janvier, 5 février 1998

TTU Europe (TTU: Très Très Urgent...) est une lettre hebdomadaire d'informations stratégiques dirigée par Guy Perrimond. Sur un ton parfois polémique, elle rend compte des discussions et des rumeurs animant le débat de politique militaire en France. Elle offre également une palette variée d'informations d'actualité en matière de politique de sécurité internationale (rubrique stratégie) et en matière d'armement (rubrique industrie).

Capitaine François Schmutz